

Service Infirmier Interentreprises – S2IE

Président : Paul ARKER

Directrice du Service : Dominique MARCHAL

Infirmiers : Danièle CHALL
Sonia LORAZO
Smaïn MAAMERI
Florence SCHNELL

Secrétariat : Francine KLEMANN

Missions principales de l'infirmier de santé au travail :

Améliorer la santé des salariés en lien avec le médecin du travail et contribuer à la prévention des risques liés à l'activité de l'entreprise.

Mission individuelle :

Sous l'autorité technique du médecin du travail, mise en pratique des soins infirmiers courants et d'urgence ; accueil, écoute et orientation des salariés ; organisation et suivi des visites médicales.

Mission collective :

Participation à l'évaluation des risques en coopération avec le CHSCT et le Service Sécurité ; proposition et mise en place d'actions de prévention ; participation à l'analyse des accidents du travail et à la mise en œuvre d'actions correctives.

Par ces deux missions, le S2IE :

- est un acteur qui participe au développement de l'entreprise
- en concertation préalable avec la Direction de l'entreprise, agit dans le respect de la profession d'infirmière et de l'environnement économique dans lequel il intervient : l'intégrité dans l'attitude professionnelle, l'impartialité et la protection de la confidentialité des données de la santé et de la vie privée des salariés, et de l'entreprise, font partie intégrante des obligations de l'infirmière de santé au travail.

L'action du service infirmier interentreprises en 2010



En 2010, trois nouvelles entreprises ont signé un contrat d'adhésion au Service Infirmier, prévoyant l'intervention d'une infirmière de santé au travail à temps plein, dont une entreprise industrielle adhérente de l'UIMM 67.

En 2010, le service infirmier a pu ainsi se déployer sur un secteur géographique plus étendu : Bas- Rhin, Meurthe- et- Moselle et Moselle.

